

Présents : Monsieur ERARD Joseph, Maire - Madame GARNIER Françoise - Monsieur BLIN Jean-Yves, Madame GEORGEAULT Valérie, adjoints.

Monsieur BOUVET Jérôme - Madame COCHET Katell - Madame HELIES Karine - Madame LEGAY Patricia - Monsieur LEMOINE Loïc - Madame VOUTAT Armelle.

Etait absente : Madame MEUR Soazic.

Etaient excusés: Madame JOUVIN Amélie - Monsieur AUFFRET Philippe, BOULAY Yannick et FROC Dominique.

Secrétaire : Madame HELIES Karine a été élue secrétaire de séance.

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 novembre 2017 n'appelle aucune observation particulière.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'intention d'aliéner relative aux parcelles A396, 401, 402, 1080 et 1082 (6 place de la mairie).

Il précise que le certificat d'urbanisme correspondant mentionne la servitude sur les parcelles A401 en vue d'un futur accès au lotissement des Châtaigniers.

Dans ce cas, la commune ne prévoit pas d'exercer son droit de préemption.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BILLÉ

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des documents reçus de la commune de Billé dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU.

Il apparaît nécessaire d'apporter une modification à l'article « 2.6 ARTICLE UE 6 implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et réseaux divers » du règlement du plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2007 afin d'autoriser l'implantation des bâtiments publics soit à l'alignement ou avec un retrait de 5mètres des voies et emprises publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Billé.

HEBERGEMENT TOURISTIQUE D'AVANT-GARDE - PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement de l'appel à candidature du pays touristique de Fougères portant sur un projet d'hébergement touristique de demain baptisé HTAG (hébergement touristique d'avant-garde).

Le pays touristique de Fougères recherche une collectivité partenaire.

Monsieur le Maire rappelle les conclusions du contrat d'objectifs réalisé en 2009. Un des scénarii proposés était de réhabiliter le presbytère en gîte communal. Aussi, Monsieur le Maire propose de postuler.

Pour se faire, la commune candidate doit s'engager à investir au moins 20% du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ATTESTE avoir pris connaissance :

- de la méthodologie (phasage et calendrier)
- des modalités de gestion de l'hébergement et être prête à s'investir dans celle-ci.

ACCEPTE de s'engager :

- à s'investir activement dans la conception et le suivi du projet.

-à investir au moins 20% du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre dans le projet HTAG.

COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire rapporte les démarches entreprises suite à la réunion du 1^{er} février sur la commune nouvelle à St Jean sur Couesnon. Une simulation fiscale de la future commune nouvelle a été sollicitée auprès de la DRFIP (direction régionale des finances publiques).

Le trésorier pourra venir présenter à l'ensemble des élus l'étude financière (volet fiscal et dotations de l'Etat).

En parallèle, le CDG propose de mettre à disposition un chargé de mission pour gérer la création de la commune nouvelle.

Aussi, pour pouvoir créer cette commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019, chaque commune devra avoir décidé la création de la commune nouvelle avant le 29 septembre. Ainsi, le Préfet disposera d'un mois pour prendre son arrêté.

La séance est levée à 22h15

<i>La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 29 mars 2018 à 20h.</i>
